



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/CONF.164/L.2
2 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES
STOCKS DE POISSONS DONT LES
DEPLACEMENTS S'EFFECTUENT TANT A
L'INTERIEUR QU'AU-DELA DE ZONES
ECONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS
CHEVAUCHANTS) ET LES STOCKS DE
POISSONS GRANDS MIGRATEURS

LETTRE DATEE DU 25 MAI 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA
CONFERENCE PAR LE VICE-PRESIDENT DU COMITE DES PECHEES DE
LA FEDERATION DE RUSSIE

Comme il avait été convenu lors de la session d'organisation en avril de cette année, je vous adresse ci-joint une liste de questions à soumettre à l'examen de la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs, liste que je vous prie de considérer comme document officiel de la délégation russe au titre de cette question d'organisation, pour la session qui doit avoir lieu en juillet de cette année.

J'appelle par ailleurs votre attention sur la proposition avancée dans l'allocution que j'ai prononcée en avril à New York, qui tendait à ce que soient constitués les groupes ci-après :

1. Groupe chargé des normes de conservation des stocks chevauchants, et de conservation et d'exploitation optimale des stocks de poissons grands migrateurs;

2. Groupe chargé d'améliorer les modes de coopération pour l'application effective des mesures de conservation des stocks chevauchants et de conservation et d'exploitation optimale des stocks de poissons grands migrateurs en haute mer;

3. Groupe chargé d'élaborer les documents finals, qui devront être d'ordre juridique, de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982.

La délégation russe reste par ailleurs prête à étudier attentivement les propositions des autres délégations se rapportant à cette question, et disposée à adopter toute décision équitable.

Le Vice-Président du Comité des pêches
de la Fédération de Russie

(Signé) V. K. Zilanov

Annexe

ORGANISATION DES TRAVAUX

Liste de questions

(présentée par la délégation de la Fédération de Russie)

1. Identification et évaluation des problèmes que pose la conservation des stocks chevauchants de diverses espèces dans les secteurs de la haute mer adjacents aux zones économiques des 200 milles, et identification et évaluation des problèmes que posent la conservation et l'exploitation optimale des stocks de poissons grands migrateurs en haute mer.
2. Normes internationales minimales visant la conservation et l'exploitation optimale des stocks chevauchants de diverses espèces et des stocks de poissons grands migrateurs ainsi que la surveillance de l'état de ces stocks, et la surveillance de l'exploitation de ces stocks en haute mer.
3. Identification des droits et obligations particuliers des Etats côtiers et des Etats exploitant les stocks chevauchants de diverses espèces et les stocks de poissons grands migrateurs en haute mer, compte tenu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
4. Responsabilité des Etats en cas d'abus de droits lors de la pêche de stocks chevauchants de diverses espèces et de stocks de poissons grands migrateurs dans les secteurs de haute mer du monde.
5. Identification et évaluation du problème que pose l'harmonisation, entre l'Etat côtier et l'Etat exploitant des stocks chevauchants dans les secteurs de la haute mer adjacents aux zones de 200 milles, des mesures de conservation de ces stocks dans lesdits secteurs.
 - 5.1 Définition des stocks chevauchants de diverses espèces, fondée sur leurs particularités biologiques et sur les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
 - 5.2 Définition des secteurs adjacents aux zones économiques de 200 milles, où l'exploitation des stocks chevauchants de diverses espèces est licite.
 - 5.3 Statistiques de l'exploitation des stocks chevauchants de diverses espèces dans divers secteurs adjacents des mers du monde pendant les 15 dernières années (captures globales par année, notamment dans les zones, dans les secteurs adjacents, quotas fixés et leur mode de fixation).
 - 5.4 Définition des droits et obligations des Etats côtiers et des Etats exploitant les stocks chevauchants de diverses espèces dans le secteur adjacent de la haute mer, découlant de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et pratique des Etats s'agissant de faire valoir et de respecter ces droits et obligations.
 - 5.5 Principes, méthodes et pratique de l'activité des organisations internationales interrégionales et régionales s'occupant de conservation des

stocks chevauchants de diverses espèces dans les secteurs adjacents de la haute mer.

5.6 Contrôle et surveillance de l'exploitation des stocks chevauchants de diverses espèces dans les secteurs adjacents, garantie du respect des règles applicables et moyens d'améliorer ces règles.

5.7 Particularités de la conservation des stocks chevauchants de diverses espèces dans les enclaves des mers fermées et semi-fermées.

6. Identification et évaluation des problèmes que posent la conservation et l'exploitation optimale des stocks de poissons grands migrateurs dans les secteurs de la haute mer.

6.1 Pratique actuelle de la coopération entre Etats dans les organisations internationales en matière de conservation et d'exploitation optimale des stocks de poissons grands migrateurs, et moyens d'y apporter des améliorations.

6.2 Ampleur des besoins particuliers des pays en développement et modalités à retenir pour les satisfaire en ce qui concerne la pêche de poissons grands migrateurs en haute mer.

6.3 Contrôle et surveillance de l'exploitation des stocks de poissons grands migrateurs en haute mer, garantie du respect des règles applicables et moyens d'améliorer ces règles.

6.4 Efficacité de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, s'agissant de la conservation et de l'exploitation optimale des stocks de poissons grands migrateurs en haute mer.

7. Problème des pavillons de complaisance lors du règlement des questions touchant la conservation des stocks chevauchants et la conservation et l'exploitation optimale des stocks de poissons grands migrateurs en haute mer.

8. Garantie du respect des règles visant la conservation des stocks chevauchants de diverses espèces et des stocks de poissons grands migrateurs.

9. Problème du règlement des différends touchant les questions de conservation des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs en haute mer.

10. Elaboration des documents finals envisagés de la Conférence.

10.1 Déclaration de principes visant la conservation des stocks chevauchants de diverses espèces dans les secteurs de la haute mer adjacents aux zones économiques de 200 milles.

10.2 Déclaration de principes visant la conservation des stocks chevauchants dans les mers fermées ou semi-fermées.

10.3 Déclaration de principes visant la conservation et l'exploitation optimale des stocks de poissons grands migrateurs en haute mer.

10.4 Déclaration relative au problème des pavillons de complaisance.

10.5 Programme d'action concret visant la conservation des stocks chevauchants de diverses espèces dans les secteurs de la haute mer adjacents aux zones économiques des 200 milles.

10.6 Programme d'action concret visant la conservation et l'exploitation optimale des stocks de poissons grands migrateurs en haute mer.
